

Nadine Lindsay en trois questions

Fiche d'information complémentaire
Pour diffusion immédiate



La nouvelle présidente et chef de la direction de l'OACIQ, Nadine Lindsay, nous donne un aperçu de sa vision du courtage immobilier et hypothécaire et se prononce sur des enjeux importants pour l'industrie.

Quels sont selon vous les grands défis et les priorités de l'OACIQ et du courtage immobilier et hypothécaire pour les années à venir?

Il y a certainement plusieurs défis actuels et émergents. Le courtage immobilier et hypothécaire est en pleine évolution et doit composer avec de nouveaux joueurs, de nouveaux modèles d'affaires. C'est pourquoi l'une des priorités pour l'OACIQ est de réaffirmer son leadership afin d'assurer une saine compétitivité dans le domaine du courtage immobilier et hypothécaire, tout en travaillant en concertation avec l'ensemble de l'industrie et nos pairs, pour encore mieux protéger le public. C'est d'ailleurs notre mission première et c'est là-dessus que nous concentrerons nos efforts.

Parmi les autres priorités, je crois qu'il est fondamental de faire rayonner encore plus cette mission de protection du public que nous avons. Il faut que les consommateurs sachent quand et comment ils sont protégés par la *Loi sur le courtage immobilier*, que nous appliquons, et quand ils ne le sont pas.

Le gouvernement provincial a fait son rapport quinquennal sur l'application de la *Loi sur le courtage immobilier* en mai 2015, puis a soumis des propositions de modifications à la Loi dans son budget en mars dernier. Comment percevez-vous ces propositions de modifications?

En réponse au rapport du gouvernement, l'OACIQ, tout comme plusieurs joueurs de l'industrie, a déposé un mémoire afin de présenter ses positions.

Deux grands enjeux sont alors ressortis et l'OACIQ maintient ses positions :

- Il est nécessaire de clarifier la définition d'une opération de courtage pour que le public qui achète ou vend une propriété sache quand il est protégé par la *Loi sur le courtage immobilier* et quand il ne l'est pas;
- L'autoréglementation comme modèle de gouvernance de l'OACIQ a fait ses preuves, l'OACIQ privilégie donc de le conserver.

En ce qui a trait aux autres mesures proposées au dernier budget provincial, l'OACIQ est préoccupé par certaines d'entre elles et les impacts qu'elles pourraient avoir sur la protection du public. Nous sommes d'ailleurs déjà en discussion sur ce sujet avec le gouvernement et j'en fais une priorité.

En mai 2015, l'OACIQ a mis en place un Programme de formation continue obligatoire pour tous les courtiers dont le premier cycle se terminera le 30 avril 2017. Quelle est la place de la formation continue dans la mission de protection du public de l'OACIQ?

C'est au cœur même de la mission de l'OACIQ. La protection du public passe par la formation et l'encadrement des courtiers. Le Programme de formation continue mis en place par l'Organisme permet de développer les compétences des courtiers et d'augmenter la crédibilité et la confiance du public. À l'heure actuelle, près de 200 formations sont offertes aux courtiers sur des sujets fondamentaux ou spécialisés.

Le public peut voir la liste des formations suivies par les courtiers en consultant le registre des titulaires de permis sur notre site web. Le registre est d'ailleurs un excellent point de départ pour s'assurer de la compétence d'un courtier lorsque vient le temps d'en choisir un pour représenter ses intérêts lors d'une transaction. Le site web de l'OACIQ est aussi un outil précieux qui contient une foule de renseignements pertinents.



À propos de l'OACIQ

L'OACIQ veille à la protection du public par un encadrement adéquat de la profession en assurant un courtage immobilier et hypothécaire de qualité au Québec.

oaciq.com

Pour obtenir une entrevue avec Serge Brousseau ou Nadine Lindsay :

Marie-Ève Bellemare-Tessier – relations médias – OACIQ

Tél. : 450 462-9800, poste 8693

mebellemaretessier@oaciq.com